



SYNTHÈSE DU BUREAU DE L'UNÉDIC

8 juillet 2026

ACTUALITÉS

Adoption par le Parlement européen d'une révision du règlement 883 concernant l'indemnisation des frontaliers

Le Parlement européen a approuvé **le 7 juillet la révision du règlement 883/2004** (511 voix pour, 87 contre, 61 abstentions).

La réforme modifie profondément les règles d'indemnisation des travailleurs frontaliers : l'indemnisation sera assurée par le **pays d'emploi** dès lors que le salarié y a travaillé **au moins 22 semaines**, avec **suppression des mécanismes de remboursement** entre États ; les droits pourront être exportés jusqu'à **six mois** et un transfert vers l'État de résidence restera possible dans certains cas.

Une **période transitoire de deux ans** est prévue pour les États membres, portée à **sept ans pour le Luxembourg**.

Pour la **Suisse**, l'évolution de l'indemnisation des travailleurs frontaliers dépendra de l'adoption par la Suisse des accords « Bilatérales III ».

SUIVI

Note de suivi conjoncturel

Une note de suivi conjoncturel a été présentée aux membres du Bureau.

Elle montre que l'activité économique s'est légèrement contractée, le PIB ayant reculé de **-0,1 %** au 1er trimestre 2026, tandis que le Consensus de juin révisé la croissance attendue pour 2026 à **+0,6 %**. L'inflation a ralenti en juin, à **+1,8 %** après **+2,4 %** en mai.

Au 1er trimestre 2026, l'emploi salarié privé a de nouveau diminué, avec **-14 000 destructions nettes** après plusieurs trimestres déjà orientés à la baisse.

Dans ce contexte, les différents indicateurs du taux de chômage poursuivent leur hausse et atteignent **8,1 %** au 1er trimestre 2026.

Note financière de l'Unédic

En juin, la variation de trésorerie de l'Unédic s'est établie à **-124 M€**, pour atteindre **-1304 M€** en cumulé sur l'année 2026.

A fin juin, le niveau de l'encours de placement de l'Unédic s'établit à **3,7 Md€** à fin du mois (-1,2 Md€ depuis fin mai 2026). L'encours de dette à court terme se situe quant à lui à **6,6 Md€**, en diminution de **2,6 Md€** sur un mois afin d'optimiser le niveau d'endettement public en France dans le cadre de la consolidation trimestrielle au sens des critères de Maastricht.